

DÉVELOPPEZ VOTRE ENTREPRISE AVEC INITIATIVE ANJOU

1^{er} Réseau d'accompagnement et de financement pour la création, la reprise et le développement des entreprises en Maine-et-Loire, membre du Réseau Initiative France

DEPUIS 1989 :



350

chefs d'entreprises accompagnés chaque année



1 € de prêt Initiative Anjou

↳ **10 €** en moyenne de financement bancaire



94 %

des entreprises existent encore 3 ans après leur création/reprise

BESOIN D'ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS LA CONSTRUCTION DE VOTRE PROJET ?

Contactez nos partenaires financiers, juridiques et comptables :

BANQUES

Crédit Mutuel

CIC
Ouest

AGIR CHAQUE
JOUR DANS VOTRE
INTÉRÊT ET CELUI
DE LA SOCIÉTÉ
ANJOU MAINE

GRAND OUEST
BANQUE POPULAIRE
la réussite est en vous

AVOCATS

LEXCAP
Société d'Avocats
ANGELO-PHILIPPE RENNET
SAUMUR - CROLET

FIDUCIAL
SOFIRAL

tgs AVOCATS
France

EXPERTS-COMPTABLES

apl
EXPERT - COMPTABLE

bakertilly
STREGO

KPMG

tgs FRANCE

GESCO
CONSEIL EXPERTISE AUDIT

FIDUCIAL
EXPERTISE

FIDACO
AUDIT
EXPERTISE
CONSEIL

In Extenso
Experts-Comptables

LE PRÊT D'HONNEUR CROISSANCE

Le prêt croissance à 0 %, un levier
pour financer la croissance de votre entreprise, renforcer vos fonds propres
et faciliter l'obtention d'un prêt bancaire

QUI EST ÉLIGIBLE ?

- Tout chef d'entreprise, quel que soit son secteur d'activité
- Entreprise de moins de 10 ETP, ayant son siège social situé en Maine-et-Loire
- Dans les 2 ans à 8 ans de la création ou de la reprise
- Projet de développement (conquête de nouveaux marchés, acquisition de nouveaux équipements, lancement de nouveaux produits/services, diversification, embauche de personnel, développement commercial...)
- Création d'un emploi à temps plein dans l'année d'obtention du prêt
- Besoin financier global inférieur à 200 000 €
- Obtention d'un concours financier d'un montant au moins égal au prêt croissance pour permettre le déblocage du prêt Initiative Anjou



LES CARACTÉRISTIQUES

- Montant : de **5 000 €** à **15 000 €**
- Prêt personnel à 0 % sans demande de garantie personnelle
- Remboursement mensuel sur une durée de **2 à 5 ans**
- Assurance décès invalidité
- Accompagnement par un membre du réseau



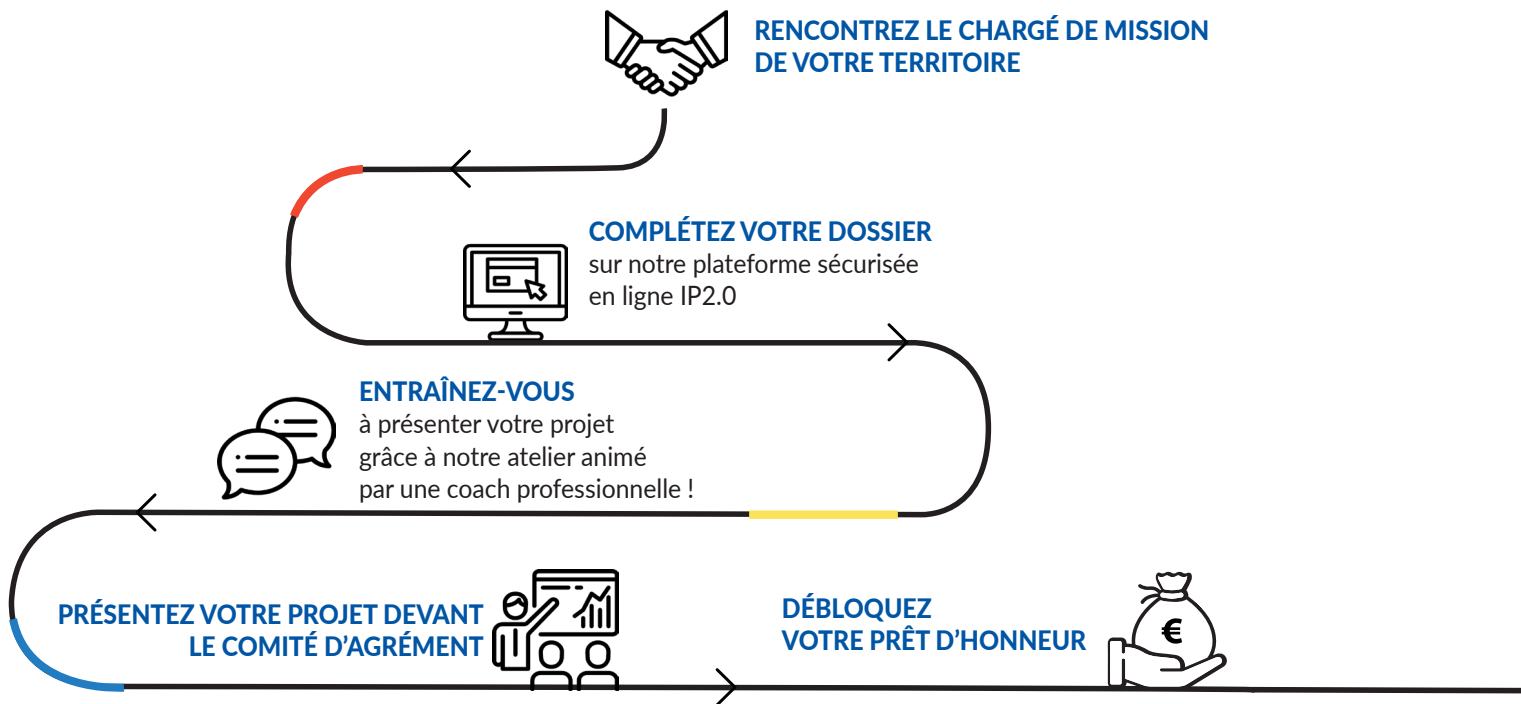
CRITÈRES DE SÉLECTION

- Adéquation entrepreneur/projet
- Viabilité économique du projet
- Besoin de renforcement des fonds propres et d'accompagnement
- Capacité de remboursement



VOTRE PARCOURS

Vous avez décidé de faire appel à Initiative Anjou, vous mettez toutes les chances de réussite de votre côté !



FOCUS SUR LE COMITÉ D'AGRÉMENT

Moment unique dans votre parcours d'entrepreneur, vous allez présenter votre projet devant des professionnels de l'entrepreneuriat. Ils sont là pour vous écouter, vous challenger et vous conseiller en toute bienveillance !

Nos Comités d'Agrément regroupent une **pluralité de compétences** : financière (experts-comptables, banquiers...), juridique (avocats, juristes...), commerciale, managériale, connaissance du tissu économique local (chefs d'entreprise, cadres dirigeants, chambres consulaires, acteurs du développement économique...).

Comment se déroule-t-il ?

- 15 minutes pour présenter votre projet (vous et vos associés, votre produit ou service, les opportunités et menaces de votre projet, votre business plan avec les moyens humains et matériels).
- 15 minutes seront ensuite consacrées aux questions des membres du Comité d'Agrément.
- Une réponse vous est donnée le jour-même, après les délibérations du Comité ou au plus tard dans les 24 h suivant le Comité. Vous recevrez une attestation de la décision par mail.

COMMENT DÉBLOQUER VOTRE PRÊT INITIATIVE ANJOU ?

Une fois votre accord de prêt bancaire obtenu, il vous suffit de contacter Initiative Anjou et de transmettre les pièces nécessaires au déblocage (indiquées sur la feuille jointe). La procédure est dématérialisée.

Vous recevrez les documents liés au contrat du prêt d'honneur par mail et une signature électronique vous sera demandée.



Le remboursement de votre prêt nous permet de prêter à d'autres chefs d'entreprise !

L'ACCOMPAGNEMENT INITIATIVE ANJOU

Initiative Anjou vous propose d'être accompagné par un parrain ou une marraine pendant toute la durée de remboursement de votre prêt.

Le parrainage, c'est renforcer vos chances de succès de votre projet grâce au savoir-faire et au professionnalisme d'un chef d'entreprise expérimenté ou d'un cadre dirigeant. Cet accompagnement est matérialisé par une charte de parrainage signée avec le parrain/la marraine et l'interlocuteur d'Initiative Anjou.

Le parrain/la marraine a pour rôle de vous aider :



à prendre
du recul



à vous poser
les bonnes questions



à trouver
des solutions



à formaliser
les bons indicateurs
pour gérer au plus près
votre entreprise

DEVENEZ MEMBRE



L'octroi d'un prêt Initiative Anjou vous permet d'intégrer le Réseau des Entrepreneurs Initiative Anjou. Vous participez également au soutien de l'économie régionale et locale.

La cotisation est de 50 €, déductible fiscalement à hauteur de 66 %, soit un coût final annuel de 17 €.

Rejoignez-nous !

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS !

Initiative Anjou reste présent à vos côtés tout au long de votre vie d'entrepreneur.

- ✓ Contactez-nous pour vos projets de développement, de reprise, de cession.
- ✓ Informez-nous en cas de difficulté (contact@initiative-anjou.com / 02 41 25 32 00) :
 - pour vous mettre en relation avec nos partenaires dédiés,
 - pour trouver une solution adaptée au remboursement de votre prêt.

NOTRE ACTION EST RÉALISÉE EN PARTENARIAT AVEC :



+ de renseignements sur : www.initiative-anjou.com

Retrouvez-nous aussi sur [LinkedIn](#) & [facebook](#)